

Décision n° 05-0793
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 25 octobre 2005
attribuant l'identificateur d'utilisateurs mobiles (IMSI) 30802 à la société Prosodie

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 44, L.36-7 et R.20-44-27 à R-20-44-33 ;

Vu la décision n° 01-686 en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'utilisateurs mobiles (IMSI) ;

Vu la demande de la société Prosodie reçue le 29 août 2005 ;

Après en avoir délibéré le 25 octobre 2005

Décide :

Article 1er – L'identificateur d'utilisateurs mobiles (IMSI) 30802 est attribué à la société Prosodie (Siren : 694 113 932) pour son réseau mobile situé à St Pierre-et-Miquelon.

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et Régulation des ressources rares de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 25 octobre 2005

Le Président

Paul Champsaur